



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 **BUDGET PRINCIPAL** **NOTICE SYNTHETIQUE**

Introduction :

Véritable bilan financier de la commune, le compte administratif permet d'établir une analyse financière et d'apprécier l'écart entre les propositions de dépenses et de recettes adoptées lors du vote du budget primitif et la réalité de leur exécution.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre au citoyen de s'assurer de l'exécution du budget.

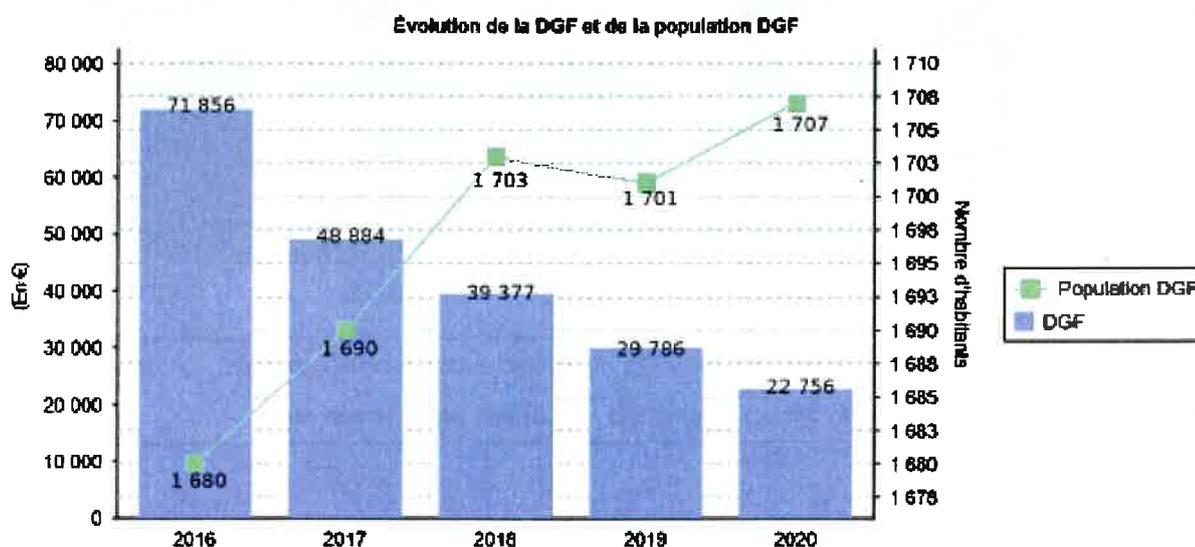
La présente note répond à cette obligation.

1. Contexte général économique, social et budgétaire

La commune de Blavozy fait partie de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Elle est dotée de nombreux équipements et doit répondre au maintien des services tout en respectant l'équilibre de son budget. L'année 2020 a été principalement marquée par le remboursement des emprunts à court terme, contractés dans l'attente du versement des subventions dans le cadre des travaux de rénovation de l'école publique.

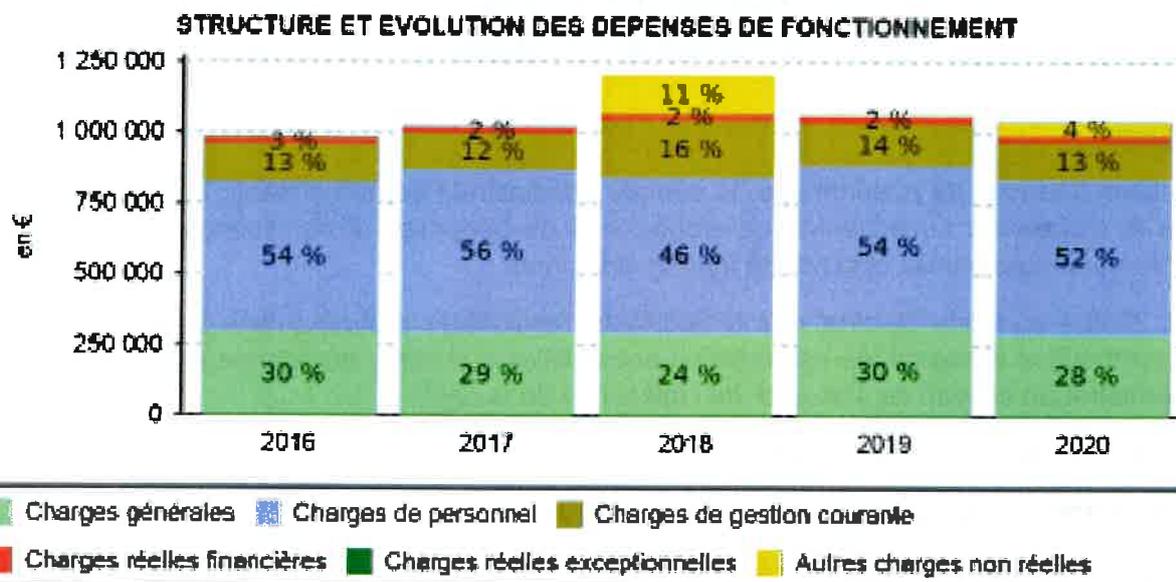
Le budget de la commune est structuré en deux sections : la section de fonctionnement qui gère les affaires courantes et la section d'investissement qui est tournée vers l'avenir.

L'année 2020 a continué d'être impactée par les mesures de redressement des comptes publics. La Dotation Globale de Fonctionnement continue à chuter :



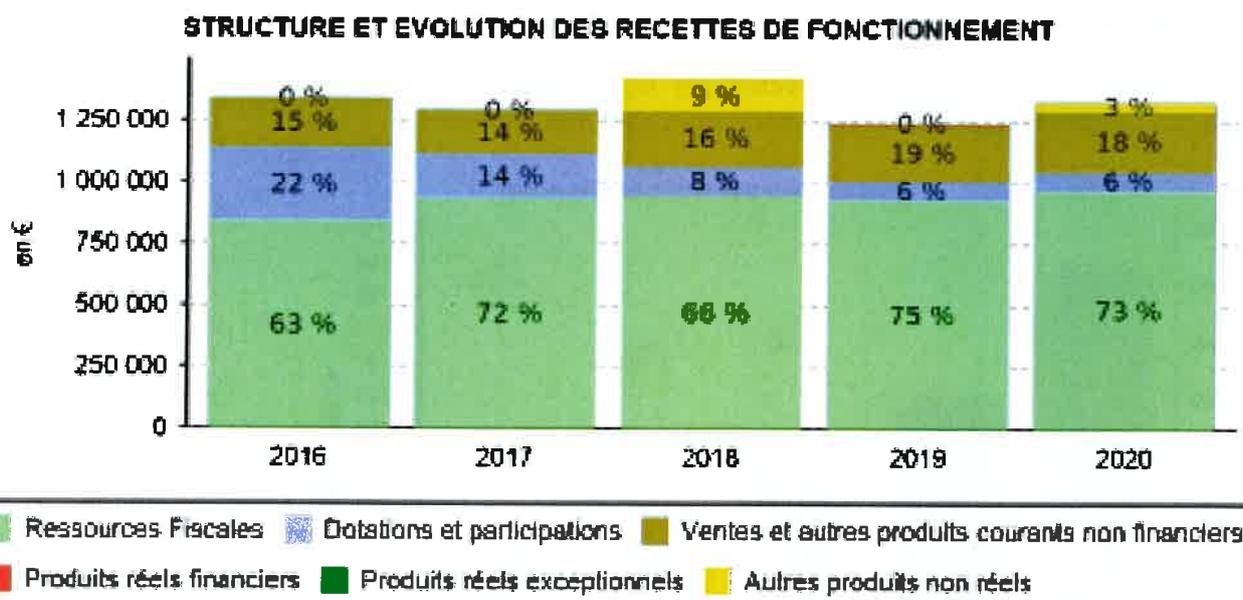
2. Priorités budgétaires

La maîtrise des charges de fonctionnement est restée une priorité :



Les dépenses réelles de fonctionnement sont ainsi quasiment stables avec une diminution des charges de personnel.

Les recettes réelles de fonctionnement varient très peu de 2019 à 2020 :



3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 069 292.13 € en dépenses et à 1 149 630.17 € (dont 80 338.04 € d'excédent reporté) en recettes.

3.1. Recettes de fonctionnement

	CA 2020	CA 2019
013 - Atténuation de charges	27 145	3 836
70 - Produits des services	90 952	105 827
73 - Impôts et taxes	969 069	945 714
74 - Dotations et participations	80 965	79 423
75 - Autres produits de gestion courante	123 734	99 050
76 - Produits financiers	0	5 064
77 - Produits exceptionnels	9 688	544
042 - Opérations d'ordre	58 745	25 741
002 - Excédent fonctionnement reporté	80 338	68 174
Total	1 440 636	1 333 373

Les différences conséquentes sur certains chapitres s'expliquent par :

Chapitre 013 : remboursement de salaires d'un agent en congés maternité et de deux agents absents une large partie de l'année 2020

Chapitre 70 : baisse de 14 800 euros des redevances et droits des services périscolaires (fermeture cantine pendant le confinement)

Chapitre 76 : remboursement par la CAPEV des intérêts des emprunts suite à la reprise de la compétence petite enfance, non du en 2020

Chapitre 77 : enregistrement comptable des cessions d'immobilisation (tractopelle et lame de déneigement, 9100 €)

Chapitre 42 : enregistrement comptable des cessions d'immobilisation, (moins-value tractopelle et lame de déneigement) 31 164.93 €)

3.2. Dépenses de fonctionnement

	CA 2020	CA 2019
011 - Charges à caractère général	292 420	317 790
012 - Charges de personnel	573 558	574 768
014 - Atténuations de produits	0	16 608
65 - Autres charges de gestion courante	131 699	146 916
66 - Charges financières	23 694	26 306
67 - Charges exceptionnelles	1212	1200
042 - Opérations d'ordre	46 709	1 244
Total ...	1 069 292	1 084 832

Les charges à caractère général diminuent de 25 000 € environ, l'année 2020 n'ayant pas eu à subir notamment de grosses réparations de matériel ou de dépenses imprévues

Les charges nettes de personnel représentent environ 324 € par habitant (contre 329 en 2019), situant la commune au-dessus des moyennes départementale, régionale et nationale. Cela s'explique notamment par le niveau de services offert à la population et la mise en place du plan mercredi pour un meilleur accueil périscolaire à l'école.

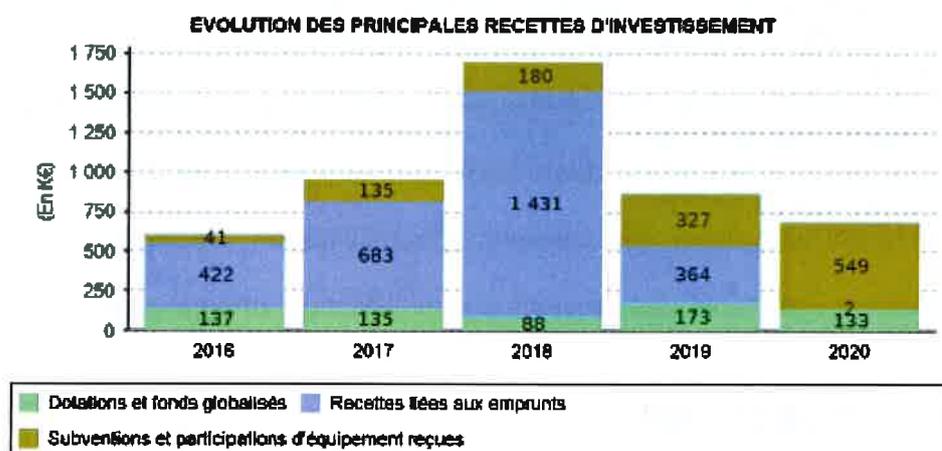
Les autres charges de gestion courante diminuent de 15 217 euros, ce qui s'explique notamment par le non versement de la subvention de 7000 € au CCAS, une baisse de contributions au fonds de compensation des charges territoriales (SIVOM et SDE pour 7000 € environ), et une baisse des subventions aux associations (4200 € environ). A noter le versement d'aides exceptionnelles aux communes sinistrées (1500 €) et le remboursement de la cantine aux parents suite au départ des enfants de l'école (360 €), non effectifs en 2019, ainsi qu'une légère augmentation des indemnités des élus (1130 € environ).

Les opérations d'ordre sont à mettre en parallèle avec le chapitre 77 en recettes de fonctionnement.

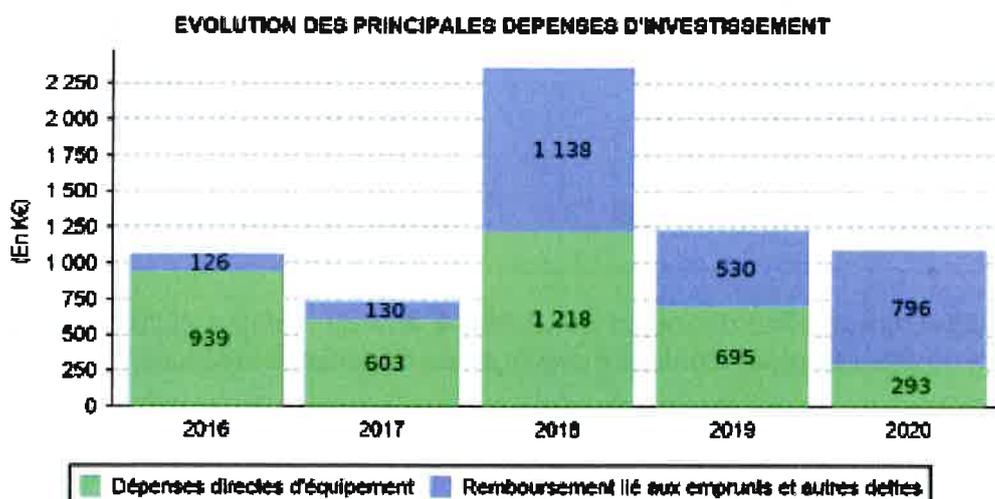
3.3. Section d'investissement

Elle arrive à un déficit global cumulé de 400 909.68 €.

3.3.1 Recettes d'investissement



3.3.2. Dépenses d'investissement



4.. Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

INDICATEURS	2018	2019	2020
Epargne Brute	320 460.72	155 870.34	251 824.00
Epargne de gestion	161 195.15	122 756.50	217 229.00
Epargne Nette	- 817 087.83	- 374 596.14	- 544 544.00
Taux d'épargne brute	22.76%	12.57%	19.76 %

L'épargne brute permet de calculer la capacité d'autofinancement brute qui pourra être affectée au remboursement des dettes en capital. Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles.

L'épargne de gestion déduit de l'épargne brute tout ce qui est financier et exceptionnel (chapitres 66, 67, 76 et 77). Elle représente le noyau dur de la structure financière de la collectivité en mesurant l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne nette : elle se calcule en déduisant de l'épargne brute le remboursement en capital de la dette. Le reliquat représente l'épargne disponible pour investir (capacité d'autofinancement nette).

Le Taux d'épargne brute représente l'épargne brute/recettes réelles de fonctionnement : l'épargne reste bonne dès lors qu'elle dépasse 10%.

5. Niveau d'endettement de la collectivité

Encours total de la dette au 31/12/2020 : 1 216 970 € soit 721 € par habitant (inférieur au montant du département à 806 € par habitant).

6. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (ou solvabilité) mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la dette de la collectivité en ressources propres. Elle se calcule en divisant l'encours de la dette (toutes les recettes restant à rembourser au 31/12/2020) par l'épargne brute, soit :

Pour les encours à moyen terme : $1216970/251824 = 5$ ans

7. Niveau des taux d'imposition

Taux pour 2020 (idem 2019) :

Taxe habitation : 6.76 %

Foncier bâti : 16.34 %

Foncier non bâti : 90.82%

8. Principaux ratios

	MONTANT EN €	MONTANT EN € PAR HABITANT	
		COMMUNE	DEPARTEMENT
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT :	1 292 888	766	798
IMPOTS LOCAUX	473 687	281	318
ATTRIBUTION DE COMPENSATION AGGLO	441 852	262	71
AUTRES IMPOTS	53 530	32	42
DGF	50 509	30	202
AUTRES DOTATIONS	30 456	18	50
CANTINE, MEDIATHEQUE, LOYERS	90 952	54	53
CHARGES DE FONCTIONNEMENT REELLES :	995 438	590	558
CHARGES DE PERSONNEL	546 412	324	272
CHARGES A CARACTERE GENERAL	280 624	166	173
CHARGES FINANCIERES	23 695	14	20
SUBVENTIONS VERSEES	39 993	24	27
CONTINGENT (SIVOM, SDE...)	26 087	15	12
RESULTAT COMPTABLE	291 006	172	228

9. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Effectifs :

Service administratif :

1 agent de direction à temps plein, coût horaire : 35.61 €

2 agents à temps plein, coût horaire moyen : 24.16 €

Centre Socio Culturel :

1 agent de direction à temps plein, coût horaire moyen = 23.51 €

1 agent technique à temps plein, coût horaire moyen = 17.31 €

Médiathèque :

1 agent à temps plein, coût horaire = 21.08 €

Ecole :

1 cantinière à temps non complet (27.25 h hebdo), coût horaire moyen = 21.72 €

2 agents à temps plein, coût horaire moyen : 20.58 €

1 agent à temps non complet, coût horaire moyen = 19.31 €

1 agent à temps non complet (29.75 h hebdo), en congés maternité à compter de décembre 2020, coût horaire moyen (de janvier à novembre) = 18.41 €

Service technique :

1 agent responsable du service, à temps plein, coût horaire moyen = 22.86 €

2 agents à temps plein, coût horaire moyen : 20.14 €

1 agent à temps non complet (14h hebdo), coût horaire moyen : 19.11 €

Charges de personnel :

Chapre ou Compte	Budgeté	Réalisé	
		Montant	%
Fonctionnement - Dépense	590 000.00 €	573 557.78 €	97,21%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	590 000.00 €	573 557.78 €	97,21%
6212 - Autre personnel extérieur	22 600.00 €	24 155.39 €	107,05%
6331 - Versement de transport	3 000.00 €	2 823.85 €	94,13%
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	500.00 €	335,04 €	67,01%
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 200.00 €	6 578,59 €	91,37%
6338 - Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	1 200.00 €	1 058,94 €	88,25%
6411 - Personnel titulaire	344 000.00 €	346 329,59 €	100,58%
6413 - Personnel non titulaire	35 000.00 €	19 255,29 €	55,13%
6461 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000.00 €	56 255,49 €	93,75%
6463 - Cotisations aux caisses de retraite	93 000.00 €	94 203,03 €	101,29%
6464 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 500.00 €	780,47 €	52,03%
6465 - Cotisations pour assurance du personnel	19 000.00 €	18 874,59 €	99,34%
6468 - Cotisations aux autres organismes sociaux	1 200.00 €	1 175,00 €	97,92%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	500.00 €	730,51 €	146,10%
6478 - Autres charges sociales diverses	1 300.00 €	520,70 €	70,82%
